

# Focus 3H : Séniors, créateurs/repreneurs d'entreprise : ce que change la nouvelle convention d'assurance chômage

**NEW****Objectifs**

- Maîtriser les nouveautés issues de la Convention d'assurance chômage sur des publics spécifiques : les séniors et les créateurs/repreneurs d'entreprise
- Bénéficier d'une analyse exhaustive et pratique sur leurs situations au regard de leur droit à l'indemnisation chômage

**Public**

Agents ou responsables des services RH et paie, en charge de la gestion des dossiers d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)

**Prérequis**

Avoir suivi notre formation

**Maîtriser toute la réglementation assurance chômage**

ou avoir déjà effectué une formation initiale

**Durée**

0,5 jour

**Prix**

400 € Net  
(Exonération de TVA)  
(Prix par stagiaire)



- Focus ciblé sur les publics particulièrement concernés : séniors, créateurs et repreneurs d'entreprise
  - Bénéficiez de l'expertise de nos formatrices pour obtenir des réponses à toutes vos questions et intégrer ainsi sereinement les nouvelles mesures

**Préambule**

- Règlement général annexé à la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage
- Décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relative au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public

**Seniors : des nouvelles règles impactées par la réforme des retraites**

- Evolution des bornes d'âge : PRA – durée d'indemnisation
- Nouvelle condition d'âge pour le maintien des allocations jusqu'à l'obtention de la retraite à taux plein
- Allongement de la durée d'indemnisation pour les séniors en formation
- Non application de la dégressivité de l'allocation à partir de 55 ans

**Créateurs et repreneurs d'entreprise : de nouvelles mesures pour éviter les effets d'aubaine**

- Versement de l'ARCE : Nouvelle obligation jurisprudentielle opposable aux employeurs publics en auto-assurance
- Condition supplémentaire pour bénéficier de l'ARCE
- Mise en place d'un plafond de cumul d'ARE et revenu professionnel non salarié
- Condition d'une poursuite d'indemnisation
- Condition d'une reprise de droit